

# Pour RADIO-SILENCE

## **CHRONIQUE ÉCONOMIQUE « FINANCES – VERITES » N°41**

« *Vous avez dit : AJUSTEMENTS ! ?... »*

### **1) Dans l' ACTUALITE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE : ECO 1,**

J'ai appris avant-hier que le PLOMB avait grimpé à 2.548 \$US/tonne sur le marché londonien (LME) Vendredi 22 Octobre. Il atteint 2560 ce jour, 2585 à 15 mois et 2530 à 27 mois. C'est tout à fait stupéfiant quand on compare ce prix à celui d'il y a 5 ans, en 2005, de l'ordre de 60 \$US/tonne. Soit une hausse d'environ 42.5 fois, ou 4.250 %, soit encore : 850 % l'an. De tels chiffres donnent le vertige.

L'alibi de la fermeture de certains sites d'extractions par la Chine la semaine dernière n'efface pas 5 ans de progression plus ancienne.

La surprise est d'autant plus grande que l'élément PLOMB (Pb N°82) est l'élément le plus commun qui soit sur Terre, d'autant plus commun qu'il s'en produit naturellement des quantités tous les ans par décroissance isotopique de l'Uranium naturel (U N°92). Cette décroissance fournit en sus de l'énergie, laquelle a permis de dater l'âge de la Terre aux 4 Mds d'années officielles seulement depuis 4 décennies, tandis qu'elle la réchauffe en plus du Soleil. Le plomb est tellement commun, et si bien reconnu comme dangereux pour la santé, qu'il s'en ramasse des milliers de tonnes à la pelleuse dans les gravats des maisons anciennes et les déchetteries. Ceci d'autant plus que les batteries modernes et performantes ne sont plus au plomb, et que l'emploi du plomb est de moins en moins important dans tous les domaines au profit de métaux et métalloïdes plus rares.

Ma conclusion est donc que nous avons affaire à une spéculation frauduleuse comparable à celle du sucre ou du café depuis 2 ou 3 décennies.

J'aurais donc tendance à vous dissuader de vous hasarder sur le marché du plomb comme acheteur à de tels niveaux de prix. Si vous en voulez, rien de plus simple : il y en a des kilos répartis en petites billes dans les cartouches de chasse... Car même dans ce domaine, les cartouches doivent être maintenant à billes d'acier ou de tungstène, par exemple, pour chasser le gibier d'eau, santé oblige ! Interdit de disséminer du plomb dans l'environnement... A ce sujet on remarque que la Nature se moque des décrets écologistes puisqu'elle en fabrique tous les jours... dans l'environnement, sans notre consentement ! L'Humanité a donc bien du mal à forcer la Nature à s'ajuster sus ses critères, chassez le plomb ( avec jeu de mot ) et il revient au galop, comme le Naturel...

### **2) Dans l' ACTUALITE ÉCONOMIQUE FINANCIÈRE : ECO 2**

Je ne sais si vous le savez, mais la vie des chèques en temps qu'instruments de règlements est comptée, leur mort annoncée déjà depuis 30 ans est sur le point d'être déclarée officiellement.

Dès 1979, un premier consentement étatique au contrôle des banques sur les émissions de chèques fut décrété par VGE : le « pré-barrement » bancaire matérialisé par deux petits traits en plein centre des formules voulut visualiser la rédaction devenue obligatoire : « Chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement agréé ». La fin de l'endos des chèques répondait à une réclamation des Banques qui voulaient se dispenser de vérifier la régularité de la chaîne d'endos au verso, ceci sous le prétexte fallacieux qu'en dehors de la régularité elles ne pouvaient pas vérifier l'identité des endossataires successifs. Le vrai motif était les frais... La distribution de formules de chèques pré-barrées a engendrée en trente ans l'idée dans le public que ces formules étaient « normales ». Pourtant le même décret n'a jamais aboli ni la possibilité de réclamer à vos banques des carnets de formules dites « LIBRES », ni la possibilité d'établir un barrement régulier dans le coin supérieur gauche qui oblige le bénéficiaire à l'encaisser sur un compte à son nom, soit

dans n'importe quelle banque ou établissement assimilé, soit uniquement dans la banque dont le nom aura été apposé entre les deux traits de ce barrement par l'émetteur, barrement dit « spécial ». **La conséquence** de cette distribution de formules de chèques pré-rédigées, selon une forme anciennement réservée aux mineurs ou aux majeurs sous tutelle, est que toute la population est aujourd'hui traitée comme telle ! Le carnet de chèques libres est déclaré au fisc et soumis à un timbre fiscal !

Mais le chèque conserve de solides ennemis chez les banques qui savent que les formules distribuées ont un nominal illimité au contraire des cartes bancaires de nos jours toujours limitées en retraits comme en achats à plafond mensuel. Le caractère illimité inquiète les banquiers...

Ces opposants au chèque se sont vus renforcés fin Septembre par l'Autorité de la concurrence \* qui vient d'infliger de lourdes amendes (385 millions €) à onze banques, dont la BDF, pour s'être entendues sur le versement de commissions interbancaires pour le traitement des chèques de Janvier 2002 à Juillet 2007, à hauteur totale de 767 millions € sur les 3,1 Milliards de transactions avec une commission par chèque de 4,3 centimes, estimant que cette « commission » ne correspondait à aucun service rendu... Les banques ont critiqué la décision en avançant l'excuse que l'accélération de l'encaissement des chèques du fait de la technologie (l'Image chèque) exigeait une « commission » pour compenser les pertes de possibilités de placements de leurs ressources, écourtés dans le temps. En fait, il ressort du lourd rapport de 148 pages que non seulement les banques dans leur ensemble n'ont pas subi de pertes, mais même qu'elles auraient gagné 91 million € en 1999 ! Seules certaines banques à l'origine de cette « commission » perdaient au nouveau jeu technologique, et grâce à cette commission, ont finalement gagné ( le CRCA, La Poste, le Crédit Mutuel et les Caisses d'Épargne).

Le phénomène aggravant est que les banques ont répercuté ces commissions directement sur leurs clients augmentant les frais des entreprises pour remises de chèques, lesquelles ont à leur tour, chacun le sait bien, répercuté ce surcoût sur leurs clients qui se voient pénalisés à chaque règlement par chèque ! Cela aurait provoqué des frais à hauteur de 946 millions € sur les gens ! Pire encore, les banques n'ont arrêté de pénaliser leurs clients entrepreneurs que sous la pression de l'enquête en cours de l'Autorité, ce qui n'a rien changé encore sur la refacturation devenue systématique des entreprises aux clients particuliers !

Pour récidive après le coup des crédits immobiliers en 2000, les banques LCL, CE, CM, SG, BNP Paribas, et Crédit Agricole ont vu leurs amendes majorées de 20%... L'Autorité de la concurrence constate que : « le dossier illustre la vision endogame du secteur bancaire, qui se préoccupe plus de figer ses équilibres que de faire bénéficier ses clients finaux de ses économies de coûts »... « les commissions n'ont pas bougé depuis 20 ans en dépit des gains de productivité. Il faut expertiser sérieusement les charges réellement supportées par les banques » ! Cet ajustement est devenu urgent pour les particuliers qui n'en peuvent plus...

Mais les banques, qui réclament depuis longtemps la suppression du chèque, qui ont favorisé la création des TIP, TUP, et autres virements dans ce but, maintenant par internet, avec la bienveillance des pouvoirs publics depuis 30 ans, la décision de l'Autorité est un mal pour un bien. Maintenant, Christine LA GARDE a le dossier sur son bureau et doit se prononcer sur le remplacement de ce moyen de règlement ancien par un « virement de proximité », préconisé par le rapport PAUGET-CONSTANS, qui serait bien sûr facturable aux particuliers...

#### **La disparition du chèque aura ainsi connue trois étapes :**

- 1) disparition de facto des chèques libres au profit de chèques pour enfants limités dans leur utilisation depuis maintenant 30 ans, soit assez de temps pour imposer l'ignorance de l'emploi libre de cet ancien moyen de règlement performant pour des « Citoyens » libres et égaux en droits en théorie,
- 2) Remplacement progressif par les TIP, TUP, prélèvements, et aussi virements, comme pour payer ses impôts forcés... la DGFP offre même dix jours de délais d'encaissements gratuits pour des règlements par internet avec CB le 15 NOV prochain, voyez le site gouvernemental et vos avertissements fiscaux...
- 3) Suppression de la distribution par les banques de formules de chèques en carnets, même pour enfants, qui risque d'intervenir d'un jour à l'autre.

Reste à savoir maintenant, par quel moyen légal ou réglementaire, cette suppression sera imposée ? Ensuite, si cette disparition des formules calibrées va interdire la rédaction de chèques sur papier libre comme cela est toujours possible actuellement avec les fameuses sept mentions obligatoires ? Dans ce cas, si cette pratique se généralise, la LIBERTE des Citoyens y trouvera son compte, mais les banques y perdront aussitôt en frais de traitements divers redevenant alors identiques à ce qu'ils étaient encore dans les années soixante. Sera ce alors un mal pour un bien au bénéfice de la LIBERTE ? Dans quel sens va se faire l'ajustement ?

Tous ces ajustements en cours pourraient bien se traduire par un bras de fer entre l'APB et une union des usagers des banques devenant plus musclée ! ? Depuis 1985 que j'ai changé de camp pour me mettre du côté des clients à l'instar des Conseillers fiscaux, je suis tout prêt à la muscler si elle le souhaite...

*\*Source principale actuelle : l'article de LES ECHOS signé Anne DRIF du 21 Septembre 2010 ;*

*Sources anciennes : les cours du CAP et du BREVET Professionnel de Banque 1966-1993;*

*Les innombrables nouvelles et articles spécialisés depuis 1979, dont beaucoup de mes archives personnelles ;*

*Le bulletin de la Banque de France depuis 35 ans de mes archives personnelles et publiques sur internet ;*

*La REVUE BANQUE 1976-1984 ;*

*Mes propres savoirs et expériences internationales depuis 1964.*

LMDM

### **3) Dans 1' ACTUALITE ÉCONOMIQUE MONÉTAIRE : ECO 3**

#### **« ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM »**

Une Question, avec demande de réponse orale (Art 115 Rgt) vient de tomber hier, posée au parlement européen par le député PPE Jean-Paul GAUZES à la Commission de Bruxelles au lien suivant : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?jsessionid=0F2CC89240E8D4FB550317299DE8FFD1.node1?pubRef=-//EP//TEXT+OQ+O-2010-0145+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Je vous cite d'abord la question que voici :

#### **Objet: Dernières évolutions concernant les taux de change internationaux :**

*« La semaine dernière, le directeur du Fonds monétaire international (FMI) a déclaré que les gouvernements risquaient de déclencher une "guerre des monnaies" s'ils tentaient d'utiliser les taux de change pour résoudre leurs problèmes intérieurs. Ces dernières semaines, plusieurs économies importantes ont pris des mesures pour soulager les pressions à la hausse sur leurs monnaies. Le Japon est intervenu sur le marché des devises pour vendre des yen pour la première fois depuis six ans. Lundi dernier, le Brésil a doublé la taxe sur les achats étrangers d'obligations pour tenter de réduire les entrées de capitaux. Le président du groupe des ministres des finances de la zone euro a déclaré récemment que la monnaie chinoise était largement sous-évaluée. Le taux de change dollar/euro est à son niveau le plus bas depuis 18 mois.*

*La plupart des économies de l'Union européenne mettent en place d'importants programmes d'ajustements budgétaires. Les mesures relatives au taux de changes prises par nos principaux concurrents sont préjudiciables à l'Union européenne, déjà fragilisée, ainsi qu'à la relance mondiale.*

*Que compte faire la Commission ? ».* Fin de citation.

Comme vous voyez ce n'est pas DSK, qui, s'il devait être le candidat du PS à la présidentielle 2012, recourrait à des ajustements monétaires souverains au nom de la France. Avec lui, la France serait encore plus soumise au mondialisme qu'avant et c'est peu dire.

On reçoit aussi les confirmations de ce que nous savions à savoir que se poursuivent les ajustements de cours du Yuan à la hausse, à la baisse sur le yen comme sur le \$US, sur les marchés monétaires et des changes, les pressions fiscales du Brésil anti-entrées de capitaux ( dont je vous parlais il y a quinze jours ). Résultat de tous ces ajustements par tous les moyens : nos ajustements à nous seraient interdits afin que nous subissions sans broncher toutes les pertes des autres. Est-ce bien raisonnable ! ?

**LMDM**